

## RECOURS COLLECTIF RELATIF AU VIOXX

---

Madame, Monsieur,

Tel que vous en avez été informé dernièrement, notre étude a déposé à la Cour une requête pour être autorisée à intenter un recours collectif contre Merck et ses filiales canadiennes relativement au médicament Vioxx. La demande que nous avons présentée concerne tous les utilisateurs du Vioxx, **sans que ceux-ci n'aient pour le moment à se manifester.**

En effet, un recours collectif est une procédure bien spéciale qui vise tout un groupe d'individus, sauf les gens qui décident de s'en exclure en temps et lieu, le cas échéant.

Nous sommes actuellement au stade préliminaire du recours puisque la Cour supérieure ne nous a pas encore autorisés à poursuivre notre recours collectif contre Merck.

Une fois que le recours sera autorisé, les procédures judiciaires suivront leur cours et se solderont par un jugement ou un règlement hors Cour. Toutes ces procédures peuvent prendre plusieurs années et sont sans frais pour les membres.

Ce n'est que par la suite, si nous obtenons un résultat favorable, qu'une procédure de réclamation individuelle sera mise sur pied afin de permettre aux membres d'obtenir une indemnité. Des avis dans les médias seront publiés à ce moment et nous écrirons à toutes les personnes figurant sur notre base de données. **Vous devrez alors agir pour produire votre réclamation.** À ce moment, il vous sera possible de faire votre réclamation par vous-même ou encore, de nous donner instructions de préparer votre réclamation. Dans un tel cas, nous retiendrons alors, à titre d'honoraires, un pourcentage sur l'indemnité obtenue pour vous.

D'ici là, les seuls gestes que vous pouvez poser sont les suivants. Tout d'abord, nous vous demandons de compléter et nous retourner le formulaire ci-joint. Nous vous rappelons qu'il ne s'agit pas d'une inscription à un recours collectif puisque vous en faites déjà partie en tant qu'utilisateur du Vioxx. Ce formulaire sera simplement, pour notre étude, un outil de travail dans la préparation de notre dossier contre Merck. Sur la multitude de formulaires que nous recevrons, nous en sélectionnerons certains et nous contacterons les personnes concernées afin de bâtir notre preuve.

Également, vous pouvez d'ores et déjà obtenir toutes les preuves contenues dans votre dossier pharmacologique ou vos dossiers médicaux qui prouvent que vous avez utilisé du Vioxx afin de démontrer la période sur laquelle vous avez consommé ce médicament. Par ailleurs, vous pouvez aussi obtenir tous vos dossiers médicaux faisant état des effets secondaires qu'a possiblement pu vous causer le Vioxx, notamment tout problème cardiaque. Cette cueillette d'informations immédiate vous évitera de voir vos dossiers pharmacologiques ou médicaux perdus ou détruits. **Nous vous demandons de conserver précieusement vos dossiers. Il n'est pas nécessaire de nous les faire parvenir pour le moment.**

Nous comptons donc sur vous pour nous retourner le formulaire ci-joint dûment complété afin de nous aider à élaborer notre dossier. Par ailleurs, nous vous invitons à consulter de temps en temps notre site internet sur lequel apparaîtrons les développements à survenir dans ce recours collectif et ce, à l'adresse suivante : **[www.siskinds.com](http://www.siskinds.com)**.

Enfin, nous comptons sur vous pour nous aviser de tout changement d'adresse, sans quoi nous ne serons pas en mesure de vous contacter, le cas échéant.